

SOMMAIRE

- *Actualités*
 - *Actu'CREDAF*
 - *Actu'Membres*

- *Evènements à venir*
 - *Webinaire CREDAF*
 - *Webinaire technique du NTO sur la Covid-19*

- *Lectures / Publications*

EDITORIAL

Le premier trimestre de l'année de l'année 2021 a été marqué par l'aggravation de la crise sanitaire, notamment avec l'arrivée d'une troisième vague de la pandémie de covid-19 un peu partout dans le monde. Aux Etats-Unis, au Brésil et dans plusieurs pays d'Europe, l'apparition de nouveaux variants du virus a entraîné de nombreuses pertes humaines, ainsi que des conséquences considérables sur l'activité économique et la vie sociale.

Les pouvoirs publics ont continué de subir l'essoufflement des systèmes de santé et des mesures de soutien aux ménages et aux entreprises. Ainsi, les perspectives de relance économique rapide se sont éloignées davantage, rendant encore plus difficiles les efforts de mobilisation des recettes fiscales.

Dans un tel contexte, les pays touchés par la pandémie ont misé davantage sur la poursuite du respect des mesures sanitaires, combinée à une accélération des campagnes de vaccination. En attendant de parvenir à une immunité collective qui permettra un retour à la vie normale, il conviendra de garder patience pendant encore quelques semaines, voire quelques mois, et continuer à faire preuve de résilience, d'adaptation et de solidarité.

Pendant ce temps, le Secrétariat général du CREDAF, en collaboration avec ses partenaires, continue d'exploiter autant que possible les moyens modernes de communication à sa disposition pour faire vivre notre communauté de travail et d'échanges.

En espérant pouvoir vous retrouver bientôt pour des rencontres en présentiel, l'équipe du Secrétariat général vous souhaite une bonne lecture.

Ismaila DIALLO

Secrétaire général adjoint

▪ *Actu'CREDAF*

37^{ème} Assemblée générale du CREDAF

La 37^{ème} Assemblée générale du CREDAF s'est tenue le mardi 23 mars 2021 en visioconférence, en raison des mesures sanitaires restreignant la circulation des personnes.

Lors de cette session, les membres de l'Assemblée générale ont pris les résolutions suivantes :

1. l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
2. l'adoption du budget 2021 ;
3. l'élection des membres du Bureau exécutif ;
4. la reconduction de M. Ismaïla DIALLO, Secrétaire général adjoint du CREDAF, à son poste pour un second mandat de 4 ans ;
5. le renouvellement pour trois années supplémentaires du protocole d'accord entre le CREDAF et le Centre de Politique et d'Administration fiscales de l'OCDE.

En ce qui concerne le Bureau exécutif du CREDAF, il convient de noter que sa composition a reconduite jusqu'à la prochaine session de l'Assemblée générale, en raison du contexte lié à la crise sanitaire. Ainsi, M. Modeste MOPA Fatoing, Directeur général des Impôts du Cameroun, continuera d'assurer les fonctions de Président du CREDAF jusqu'à ladite session prévue en 2022 en France.

En savoir plus ...

Départ du Secrétaire général du CREDAF, M. Jean-Marc NIEL

A l'occasion de la 37^{ème} Assemblée générale du CREDAF, les membres ont rendu un vibrant hommage à M. Jean-Marc NIEL, Secrétaire général du CREDAF, qui a quitté ses fonctions à la fin du mois de mars, après avoir été promu au grade d'Administrateur général des Finances publiques à compter du 1^{er} avril dernier.

Cette promotion s'est accompagnée statutairement d'une mobilité fonctionnelle qui l'a amené à occuper de nouvelles fonctions et à quitter celles de Secrétaire général du CREDAF.

2^{ème} webinaire technique du Network of Tax Organisations (NTO)

La 2^{ème} session de la série de webinaires sur « la fiscalité et la criminalité » du Réseau des organisations fiscales (NTO) s'est tenue le 4 février dernier sur le thème "l'échange d'informations et la coopération inter-agences dans la lutte contre les délits fiscaux".

Organisée dans le prolongement de la première session, celle-ci entre également dans le cadre de la préparation de la 1^{ère} Conférence technique du NTO qui se tiendra à Rome en octobre 2021. Elle a enregistré la participation de plus de 100 représentants d'administrations fiscales du monde entier qui se sont réunis pour partager leurs expériences en matière de lutte contre la criminalité fiscale.

A travers l'organisation de ces webinaires, le réseau vise à élargir l'espace de partage d'expériences et des meilleures pratiques parmi le public international de plus de 170 administrations fiscales membres des différentes organisations régionales constituant le NTO (ATAF ; ATAIC ; CATA ; CIAT ; COTA ; CREDAF ; IOTA ; PITAA ; WATAF).

[Visiter le site du NTO ...](#)

■ ACTU'MEMBRES



ALGERIE – Avancées dans la numérisation des procédures et prorogation du délai de souscription des déclarations fiscales

Avancées dans la numérisation des procédures

Le ministère des Finances a indiqué dans son rapport d'activités pour l'année écoulée que plusieurs avancées ont été enregistrées dans le secteur de la finance nationale en 2020, dans le cadre de l'amélioration du service public, notamment via la numérisation des procédures au niveau de ses institutions. Selon ce document, les avancées constatées concernent la numérisation et la simplification des procédures au niveau de plusieurs institutions sous tutelle du ministère des Finances. Les évolutions ont touché notamment le département ministériel ainsi que les secteurs des impôts, du Trésor public, du cadastre et des douanes.

Dans le cadre de la simplification des procédures et la lutte contre la bureaucratie, le ministère des Finances a procédé à la création d'un nouveau portail web pour le ministère, offrant de nouveaux services aux citoyens, notamment celui du dépôt des requêtes en ligne. L'administration des domaines a simplifié une grande partie de ses procédures. Elle a également pratiquement achevé le processus de dématérialisation de la documentation foncière au niveau des conservations foncières.

[Lire l'article ...](#)

Prorogation du délai de souscription des déclarations fiscales

La Direction générale des Impôts (DGI) avait annoncé, dans un communiqué, la prorogation du délai de souscription des déclarations fiscales du mois de janvier 2021 au 20 mars dernier. Aussi, la DGI avait invité les contribuables concernés, à l'avenir, à prendre leurs dispositions pour souscrire leurs déclarations fiscales dans les délais légaux.

L'Administration fiscale avait rappelé, en outre, que des mesures de facilitations étaient prévues, au profit des contribuables présentant des difficultés financières avérées, pour s'acquitter de leurs obligations fiscales.

[Plus d'informations ...](#)



BENIN – Réforme des factures normalisées, projet de refonte du CGI, enquêtes fiscales et formation sur la loi de finances 2021

Réforme des factures normalisées : e-MECeF, bientôt une réalité

Dans le cadre de la réforme des factures normalisées, les consultants et prestataires individuels ont été informés par voie de **communiqué** du Directeur général des Impôts, qu'à partir du 1^{er} février 2021, ils peuvent délivrer à l'occasion des transactions avec leurs clients, des factures normalisées via le système dématérialisé des Machines Électroniques Certifiées de Facturation (e-MECeF), accessible à l'adresse sygmef.impots.bj

À cet effet, toutes les personnes concernées ont été invitées à créer un compte sur la plateforme SyGMEF, pour bénéficier de ce nouvel outil de facturation que l'administration fiscale met à leur disposition. Les procédures relatives à la création des comptes sont disponibles sur le site web de la DGI, à l'adresse www.impots.finances.gouv.bj depuis le 22 janvier 2021.

[Lire l'article ...](#)

Dans le même sillage, lors d'une rencontre d'échanges avec les hommes et femmes des médias, le 15 février 2021, entre la Direction Générale des Impôts (DGI) et la presse, le Directeur Général des Impôts, M. Nicolas YENOUSI, a indiqué que celle-ci s'inscrivait dans la dynamique d'assurer la bonne information aux usagers. Une dynamique en cours à la DGI depuis quelques années. Aussi, demeure-t-il convaincu que le contribuable béninois a besoin d'être éclairé non seulement sur ses obligations, mais aussi sur ses droits. Il avait convié, par conséquent, les professionnels des médias à être les ambassadeurs de la réforme des factures normalisées.

[Voir l'article ...](#)

Réforme du système fiscal béninois : bientôt un nouveau Code Général des Impôts

Depuis le 22 juillet 2020, le Conseil des Ministres a marqué son accord pour la refonte de l'actuel Code Général des Impôts et la rédaction d'un Livre de Procédures fiscales, séparé du Code. Le mois de février a marqué la fin des travaux de l'atelier sur le projet de refonte du Code Général des Impôts (CGI) du Bénin. Ces travaux visent à réécrire plusieurs articles du CGI en vigueur pour les rendre compréhensibles pour tous, renuméroter le Code et réformer la politique fiscale.

Il convient de refondre le CGI aux fins d'éliminer les mauvaises pratiques liées à la méconnaissance des textes fiscaux, d'améliorer l'environnement des affaires, la transparence dans les règles d'assiette, de recouvrement, de contrôle et du contentieux des impôts et taxes.

[En savoir plus ...](#)

Opérations d'enquêtes fiscales : formation des agents d'appui

Les participants aux opérations d'enquêtes fiscales dans la ville de Cotonou sont désormais outillés pour bien accomplir leur mission sur le terrain. Ils ont bénéficié d'une session de formation dont le lancement a eu lieu le 23 février 2021 à la Direction Générale des Impôts.

La Directrice Départementale des Impôts de l'Atlantique et du Littoral, Zourehatou ADAMOU DOUAKOUTCHE a rappelé l'importance des enquêtes fiscales qui consistent en une collecte des données nouvelles actuelles à caractère fiscal pour une mise à jour des données existantes.

Les participants de la session de formation sont invités à faire preuve de professionnalisme, de probité et de sens de l'observation au regard de la délicatesse de l'activité de recensement fiscal.

[Lire l'article ...](#)

Formation sur la loi de finances 2021

L'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés (OECCA) du Bénin a offert une formation sur les mesures fiscales contenues dans la loi de finances pour la gestion 2021. La formation permet aux experts comptables de maîtriser les procédures en vigueur en vue de faire valoir les droits de leurs clients que sont les entreprises.

Le Directeur Général des Impôts, Nicolas YENOUSSE, a honoré de sa présence l'ouverture de cette formation sur la loi de finances pour l'exercice 2021, qui intervient dans un contexte de crise sanitaire due à la pandémie de COVID-19. « Cette loi est riche de mesures fiscales qui répondent au défi de relance rapide des activités économiques, mais reflète aussi les réformes entreprises par la Direction Générale des Impôts en matière de simplification et de modernisation des procédures fiscales », a-t-il indiqué dans son adresse aux participants de la formation.

[En savoir davantage ...](#)



BURUNDI – Education et formation des contribuables

Sensibilisation des exploitants des carrières et mines sur leurs devoirs fiscaux

L'Office Burundais des Recettes (OBR) a rencontré les coopératives d'exploitation artisanale des carrières et mines opérant dans la province de Muyinga et présenté un exposé sur les droits et devoirs des contribuables œuvrant dans ce secteur. Ils ont été sensibilisés sur différents types de taxes exigées soit en monnaie locale ou en devises, les obligations selon le type d'activité (carrière ou mine), l'état d'avancement dans la recherche des minerais (études), le type de technologie d'extraction (artisanale ou semi-industrielle), le canal de ventes choisi, etc. Ils ont également appris la procédure d'autorisation pour opérer dans le secteur, les services connexes intervenant dans la chaîne de validation et de contrôle et leurs limites d'intervention notamment le rôle de l'Office Burundais des Mines (OBM), l'administration territoriale, etc.

[Consulter l'article ...](#)

Sensibilisation et immatriculation-fiscalisation à l'endroit des partenaires

L'OBR a rencontré différents partenaires de la province Ruyigi pour échanger sur le respect des lois et procédures fiscales, la lutte contre la fraude fiscale et douanière ainsi que l'intérêt d'avoir un Numéro d'Identification Fiscale (NIF) et un Registre de Commerce (RC) pour tout commerçant.

L'activité a eu lieu du 8 au 10 Février 2021. L'Office Burundais des Recettes a d'abord réuni les contribuables, les administratifs, les forces de l'ordre et de sécurité au chef-lieu de Ruyigi avant de se rendre à Kinyinya pour rencontrer les commerçants transfrontaliers de cette localité en vue d'échanger sur le civisme fiscal dans son ensemble et les changements dans les lois fiscales récemment promulguées ainsi que les besoins de ces différents partenaires pour que l'OBR leur assure un service de qualité.

[En savoir plus ...](#)



CANADA – Mesures spéciales : déclarations de revenu

Nouvelle mesure d'aide pour les organismes qui tiennent des comptoirs gratuits

L'Agence du revenu du Canada (ARC) reconnaît la valeur des comptoirs d'impôts gratuits qui aident les Canadiens à produire leur déclaration de revenus afin qu'ils obtiennent les prestations et crédits auxquels ils ont droit. En effet, les dépenses liées à l'organisation de ces comptoirs peuvent être un défi pour les organismes qui veulent participer.

Pour appuyer ces organismes, l'honorable Diane LeBouthillier, ministre du Revenu national, avait annoncé que l'Agence investira plus de 10 millions de dollars sur 3 ans dans un nouveau programme de subvention qui aidera les organismes à compenser certaines de leurs dépenses.

[Lire le communiqué de presse ...](#)

L'ARC améliore son offre de services aux Canadiens pour la période des impôts

Pour se préparer à une période des impôts sans pareille, l'ARC a mis en place des mesures qui aideront les contribuables à obtenir les renseignements fiscaux dont ils ont besoin. L'Agence sait que de nombreux Canadiens ont été touchés par la pandémie de Covid-19 et elle est là pour eux en cette période difficile. Parmi ces nouvelles mesures se trouvent l'augmentation du nombre d'agents supplémentaires pour accroître davantage la capacité des centres d'achats, un nouveau service de rappel automatisé ainsi que la prolongation des heures d'ouverture des centres d'appels.

[Consulter l'information ...](#)



CONGO – Dématérialisation du timbre fiscal

Dans le cadre de la politique fiscale mise en œuvre au Congo, le Ministère des Finances et du Budget a décidé de dématérialiser le Timbre fiscal qui présente plusieurs avantages, notamment la disponibilité permanente (stock illimité) des différentes valeurs ; la sécurisation des recettes assurée sur toute la chaîne ; la traçabilité complète de la chaîne de gestion des timbres ; l'interaction et échange des informations avec les autres systèmes (E-TAX, SIGFIP) du Ministère et l'amélioration de l'expérience des usagers. Trois sites pilotes ont été retenus pour la première phase de lancement à savoir : Poto-Poto, Bacongo et Brazzaville centre (la Plaine).

[Pour plus d'informations ...](#)



FRANCE – Webinaire sur la relation de confiance et poursuite de l'unification du recouvrement des taxes au sein de la DGFiP

Webinaire sur la relation de confiance

Un webinaire fiscal et social sur la relation de confiance s'est tenu le 8 mars 2021, en présence du ministre Olivier DUSSOPT.

Deux ans après le lancement des nouvelles mesures visant à offrir aux entreprises un cadre rénové dans leurs relations avec les organismes fiscaux et sociaux, la DGFiP et l'Urssaf-Caisse nationale sont revenues en détail sur le bilan des mesures de la relation de confiance.

Ce fut également l'occasion d'exposer de nouvelles mesures afin d'accompagner les entreprises, comme, par exemple :

Pour la DGFiP :

- l'examen de conformité fiscale ;
- l'élargissement du champ de compétence du guichet de mise conformité.

Pour l'Urssaf :

- l'outil "Mon intéressement pas à pas" ;
- le site du bulletin officiel de la Sécurité sociale (boss.gouv.fr) ;
- la mise en place du référent unique pour les PME.

[Lire l'article ...](#)

Poursuite de l'unification au sein de la DGFIP du recouvrement des taxes

Dans le cadre de l'unification au sein de la DGFIP du recouvrement des taxes, la gestion et le recouvrement des principales taxes gérées par la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) sont transférées à la Direction générale de finances publiques (DGFIP) selon un calendrier s'étalant jusqu'en 2024.

La gestion et le recouvrement de l'ensemble de ces taxes seront assurés par les services des impôts des entreprises (SIE) ou la direction des grandes entreprises (DGE), au même titre que pour les autres impôts professionnels de la DGFIP, renforçant ainsi leur rôle d'interlocuteur fiscal unique.

En 2021, sont ainsi transférées : la TVA pétrole, la déclaration de solde de TGAP hors déchets, l'acompte de la totalité de la TGAP, y compris pour la TGAP portant sur les déchets et la taxe à l'essieu.

Pour davantage d'informations ...



GUINEE – Modernisation de l'Administration Fiscale et présentation du projet de timbre électronique fiscal

Modernisation de l'Administration Fiscale : l'AFD disposée à accompagner la DNI

La Direction Nationale des Impôts (DNI) a reçu une mission de l'Agence Française de Développement (AFD) le lundi 11 Janvier 2021. L'objectif de la rencontre a porté sur l'opportunité d'accompagner l'administration fiscale dans le but de vulgariser davantage ses réformes. Les principales réformes comprennent notamment :

- la plateforme d'échanges d'informations ;
- la mise en place du Numéro d'Identification Fiscale Permanent NIFp ;
- le paiement des Impôts par système RTGS ;
- le nouveau cadre organique ;
- la révision des textes (Code Général des Impôts, Livre de Procédures Fiscales, les dépenses Fiscales, etc.)
- la création des Centres de Gestion Agréés ;
- les droits de Timbre des Véhicules Usagers à l'importation ;
- la Taxe Unique sur les Véhicule (TUV) ;
- la DMU Simplifiée, etc.

Ces réformes permettent à l'administration fiscale de rendre efficacement le service rendu à l'utilisateur et remédier en même temps à certaines difficultés qui peuvent intervenir dans l'accomplissement des obligations fiscales des contribuables, tout en mettant l'accent sur l'objectif de mobilisation et de sécurisation des recettes.

En savoir plus ...

Présentation d'un projet de timbre électronique fiscal

Le Directeur National des Impôts a présidé la présentation d'un projet de timbre électronique fiscal le mardi 2 mars 2021 à la Direction Nationale des Impôts (DNI).

Pour l'expert international François DIGUE, le projet permettra de répondre aux exigences de performance visées par la DNI en prenant en compte les préoccupations liées aux réformes de la DNI. L'adoption du timbre électronique fiscal dématérialisé sur les documents fiscaux devrait favoriser outre l'élargissement de l'assiette fiscale, l'accroissement des revenus fiscaux à court terme.

Le projet de timbre électronique est une plateforme de certification et d'identification fiscale qui permettra de rattacher tous documents, titres, factures, quittances récépissés, bordereaux, avis, paiements, formulaires à un timbre électronique fiscal unique et sécurisé.

[Consulter l'article ...](#)



MADAGASCAR – Opérationnalisation de la plateforme e-HETRA

Dans le cadre de la modernisation des services rendus aux usagers visant notamment la digitalisation des procédures ainsi que la sécurisation des recettes fiscales, la Direction générale des Impôts (DGI) vient de mettre en place la plateforme e-HETRA.

Ce système permet aux contribuables de s'acquitter de leurs obligations de déclaration et de paiement des impôts, droits et taxes en ligne, en toute simplicité sur une plateforme unique.

[Pour plus d'informations ...](#)

EVENEMENTS A VENIR

▪ **Webinaire CREDAF**

Le CREDAF organisera vers la fin de l'année un webinaire du réseau des responsables du contrôle fiscal qui avait été mis en place à l'automne 2019 lors du séminaire dédié qui s'était tenu à Antananarivo (Madagascar).

L'objectif consistera à échanger sur les conséquences de la crise sanitaire en cours sur la mission de contrôle fiscal et notamment sur les adaptations nécessaires en termes de programmation et de modalités de réalisation des contrôles.

▪ *Réunion de consultation régionale pour les pays francophones*

Le Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE organisera, en partenariat avec le Secrétariat du CREDAF, une réunion de consultation régionale pour les membres du CREDAF le mercredi 2 juin prochain en mode visioconférence. Cette réunion entre dans le cadre d'une série de consultations régionales portant sur deux sujets importants relatifs à la fiscalité internationale.

En effet, les ministres des Finances du G20 et les gouverneurs des banques centrales ont mandaté l'OCDE pour la préparation d'un rapport sur les progrès réalisés par les pays en développement, grâce à leur participation au Cadre inclusif du G20 et de l'OCDE sur le BEPS, pour renforcer leur capacité à établir une assiette fiscale durable, et sur les domaines potentiels dans lesquels les efforts de mobilisation des ressources nationales pourraient être davantage soutenus. Il s'y ajoute les récentes propositions présentées par le département du Trésor américain concernant les piliers 1 et 2.

En raison de l'importance de ces deux sujets pour le Cadre inclusif sur le BEPS ainsi que pour l'agenda fiscal international, l'OCDE a estimé utile impliquer l'ensemble des parties prenantes afin de les informer et recueillir leurs contributions ainsi que leurs commentaires.

Cette réunion s'adressera aux représentants des gouvernements des pays francophones y compris ceux qui ne sont pas membres du Cadre inclusif sur le BEPS.

▪ *1^{ère} Conférence technique du Network of Tax Organisations (NTO)*

La première conférence technique du Réseau des organisations d'administrations fiscales (NTO) sera organisée du 18 au 22 octobre 2021 à Rome (Italie). Initialement prévue en octobre 2020, celle-ci a été reportée en raison des contraintes liées à la crise sanitaire, notamment les restrictions dans la circulation des personnes. Plus de 170 administrations fiscales du monde entier devraient participer à cet important événement de l'agenda fiscal international qui sera organisé en partenariat avec l'Administration fiscale et douanière italienne (La Guardia di Finanza).

Pour rappel, la conférence sera consacrée à la question de l'élargissement des collaborations pour lutter contre la fraude fiscale. D'une part, elle vise à analyser les meilleures pratiques internationales actuelles en matière de lutte contre les flux financiers illicites. D'autre part, elle servira également de plate-forme mondiale pour identifier et explorer les approches possibles et les contributions futures des organisations fiscales régionales constituant le NTO pour renforcer la coopération internationale et interinstitutionnelle entre les administrations fiscales et d'autres organismes gouvernementaux dans la lutte contre les infractions fiscales.

[En savoir plus ...](#)

[Organisation de coopération et de développement économiques \(OCDE\)](#)

Gestion des risques d'entreprise : l'essentiel

Le Programme des relations internationales de l'OCDE a annoncé que le cours d'apprentissage en ligne sur la gestion des risques d'entreprise est désormais disponible en anglais, français et espagnol sur la plateforme KSP. Ce cours soutiendra les organisations dans leurs activités de gestion des risques et des crises. Il permettra non seulement de mieux répondre à l'urgence actuelle du Covid19, mais aussi de mieux préparer et renforcer la résilience face aux risques et crises futurs. Vous trouverez ci-dessous des informations sur ce cours et sur le processus d'inscription.

Lien pour vous inscrire : [Cliquez ici](#)

[Consulter la liste des cours offerts par l'OCDE ...](#)

[Centre interaméricain des administrations fiscales \(CIAT\)](#)

Dimensions des dépenses fiscales : une exploration de second niveau dans la base de données sur les dépenses fiscales du CIAT

Les résultats des dépenses fiscales qui sont inclus dans la base de données sur les dépenses fiscales de l'Amérique latine et des Caraïbes (TEDLAC) ont été analysés à un deuxième niveau de désagrégation. Les données ont permis de décliner deux dimensions : d'une part, les dépenses fiscales accordées sous forme d'incitations fiscales ou d'avantages fiscaux selon l'objet des exceptions ; d'autre part, celles octroyées selon les secteurs budgétaires qui leur sont associés.

[Pour en savoir plus ...](#)

Cette lettre d'information est la vôtre. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions et à nous communiquer les informations concernant votre pays ou votre administration que vous aimeriez voir figurer dans le prochain numéro.